les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7010-9, 514 pages.

L'ÉMIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE TUNISIENNE : SITUATION ET PROBLÈME DE RETOUR

Khemaïes TAAMALLAH (Université de Tunis, Tunisie)

A l'indépendence, les efforts de développement entrepris par la Tunisie dans le secteur industriel et artisanal et dans les services ne peuvent espérer résoudre les problèmes de l'emploi face à un accroissement rapide de la force de travail potentielle (1).

Pour alléger la pression du chômage, la Tunisie a choisi de placer sa main-d'œuvre en surplus sur les marchés étrangers de l'emploi. De leur côté, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les pays européens, et notamment la France, pour les besoins de reconstruction de leurs économies, favorisent l'immigration de la main-d'œuvre étrangère et notamment maghrébine.

Le placement des travailleurs tunisiens à l'étranger, et en particulier en Europe et en Libye, répond à des facteurs économiques. Il représente un phénomène important qui entre dans le cadre de l'examen des structures d'emploi de la main d'œuvre tunisienne. Mais, avant d'étudier les structures professionnelles, il convient de rappeler les effectifs des émigrés. Une troisième section essaiera de mettre en relief l'impact de l'arrêt de l'émigration vers l'Europe.

A. ÉVOLUTION DE L'ÉMIGRATION DE LA MAIN D'ŒUVRE JUSQU'EN 1974

1. Les conventions bilatérales de main-d'œuvre

Individuelle au départ, l'émigration s'est concrétisée par des accords bilatéraux entre la Tunisie et les pays d'accueil. Cette action est destinée à promouvoir l'émigration des travailleurs tunisiens, mais aussi à régulariser et à organiser les flux migratoires avec l'étranger pour mieux les contrôler.

Une première convention est signée avec la France en 1963. Mais elle n'est pas appliquée, en raison de la nationalisation, par le gouvernement tunisien, des terres de colonisation en 1964. Toutefois, une convention pour la sécurité sociale est conclue en 1965. C'est en 1969 que l'accord avec la France sur la main-d'œuvre, datant de 1963, est mis en application, par suite de l'amélioration des relations entre les deux pays. Une mission de l'Office National d'immigration est alors installée à Tunis.

⁽¹⁾ Khemaïes TAAMALLAH: «Les travailleurs tunisiens en France»; publication de l'Université de Tunis, Faculté des Lettres de Tunis, 1980, 567 pages. IOT., Tunis.

D'autres conventions ont été notamment signées avec la République Fédérale d'Allemagne en 1965 et 1969, avec la Belgique en 1969, avec l'Autriche en 1970, avec les Pays-Bas en 1971 et avec la Libye en 1971 (2).

Parallèlement, en 1967 est créé, en Tunisie, l'Office de la formation Professionnelle et de l'Emploi (O.F.P.F.), qui deviendra, en 1973, l'Office des Travailleurs Tunisiens à l'Etranger, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (O.T.T.E.E.F.P.). Ces structures représentent une étape importante dans la gestion du mouvement migratoire du côté du pays de départ. En même temps qu'il est chargé d'organiser le fonctionnement du marché de l'emploi à l'intérieur du territoire national et d'assurer la formation professionnelle des jeunes, il a pour mission de prospecter les marchés extérieurs pour trouver de nouveaux débouchés à la main-d'œuvre, d'effectuer la sélection des candidats au départ en évitant l'exode de la main-d'œuvre qualifiée. Une délégation régionale est constituée dans chaque gouvernorat et un bureau local dans chaque délégation.

Pour l'essentiel, les tunisiens émigrent vers l'Europe et la Libye. La France a été, jusquà ces dernières années, le premier foyer d'accueil. Mais la stratégie adoptée jusqu'ici en matière d'émigration se voit remise en question aujourd'hui, les pays européens ayant décidé de suspendre l'immigration des travailleurs étrangers autres que celle de la C.E.E. Les départs vers l'Europe diminuent tandis que ceux à destination de la Libye augmentent.

Avant 1969, date d'installation de la mission O.N.I. à Tunis, l'émigration est surtout clandestine. Les travailleurs, partis avec leur passeport, font régulariser leur situation à l'arrivée après avoir trouvé du travail.

2. Importance de l'embauche

Les statistiques de l'O.T.T.E.E.F.P. (3) font état de 100 720 émigrés ayant trouvé un emploi au cours de la période 1962-1975. Mais les données ne donnent qu'une image approximative des flux migratoire puisqu'elles ne se réfèrent qu'au contrôle des travailleurs en Tunisie. Le poids de la main-d'œuvre contrôlée au départ constitue, jusqu'en 1969, moins du quart des placements effectués en France par exemple. La tendance est inversée ensuite et le nombre des régularisés s'établit autour de 25 %. Toutefois, des mesures exceptionnelles de régularisation font progresser ce taux à 80 % en 1975.

Si on estime la population active à partir des données du pays d'accueil, on obtient au 1^{er} janvier 1983, le bilan suivant :

TABLEAU 1
POPULATION ACTIVE ÉMIGRÉE SELON LE PAYS D'ACCUEIL

Pays d'accueil	Effectifs	%
France R.F.A. Autres pays d'Europe Libye Autres pays	113 900 13 300 3 500 64 000 5 000	57 7 2 32 2
Total	199 700	100

C'est en France, que la colonie, tunisienne est la plus importante. Elle constitue cependant, en 1982, l'effectif le plus faible en comparaison de celui des Algériens ou de celui des Marocains; elle représente néanmoins 13,4 % des Maghrébins vivant en France à cette date.

Le caractère plus ou moins familial de l'immigration est révélé dans la composition par âge et par sexe de la population. La composition par sexe montre une structure constituée essentiellement d'hommes (2 hommes sont présents en France pour une femme) tandis que la composition par âge fait apparaître de fortes proportions aux âge d'activité (2/3 de la population sont âgés de 20 à 64 ans).

La population tunisienne à l'étranger représente en 1975, le vingtième de la population totale tunisienne et 12 % de la population active.

Si on considère la participation des régions à l'émigration, on remarque que les grandes villes, et en particulier Tunis, jouent un rôle de relais. L'existence de foyers d'émigration fait apparaître le déséquilibre entre le littoral et l'intérieur du pays. Grâce aux données de l'O.T.T.E.E.F.P. qui établit depuis 1969 des statistiques des émigrants selon le gouvernement d'origine, on a pu repérer les principaux foyers d'émigration durant la période 1969-1975, la moitié des Tunisiens, avant leur départ en France, résidaient dans les Gouvernorats de Tunis (22,6 %), Sousse (19,3 %) et de Jendouba (10,3 %).

Mais la distribution diffère si l'on se réfère au gouvernorat de naissance. Les gouvernorats du littoral, et celui de Tunis en particulier, apparaissent comme des régions de transit alimentées par l'exode rural et vers lesquelles les Tunisiens se sont dirigés, dans une première étape, afin d'y chercher un emploi.

Le transfert de la main-d'œuvre s'effectue du marché tunisien au marché de l'emploi européen ou libyen. Le travailleur est affecté par une double mobilité, professionnelle et géographique. On n'émigre que par et pour le travail, l'offre de travail se situant à l'extérieur de l'espace économique social.

B. LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

1. Dans le pays de départ

La main-d'œuvre qui émigre à l'étranger est constituée de personnes parmi lesquelles des chômeurs mais aussi d'autres occupées dans différents secteurs de l'économie. Malgré la reprise de l'activité économique au lendemain de l'indépendance, les difficultés d'emploi demeurent.

Le travail à l'étranger représente un moyen d'alléger la pression sur le marché du travail mais d'autres motivations poussent aussi à l'émigration, au premier rang desquelles figure l'amélioration du revenu. Ainsi, selon l'enquête Remplod de 1975, parmi les

⁽²⁾ Khemaïes TAAMALLAH: «L'évolution de l'émigration tunisienne en Europe occidentale et ses impacts socio-économiques», article publié in Annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS, Paris, 1981.

⁽³⁾ A partir de 1984, l'OTTEEFP a été scindé en deux offices : l'Office de la Promotion de l'Emploi des Travailleurs Tunisiens à l'Etranger et l'Office de la Formation Professionnelle.

travailleurs recrutés en France, le tiers d'entre eux étaient chômeurs, le reste actifs sousemployés ou permanents.

Parmi les secteurs qui ont le plus alimenté les flux de départ, on note le secteur agricole. Celui-ci arrive en tête en fournissant, sans les chômeurs, le quart du volume des travailleurs. Il s'agit d'une main-d'œuvre issue presque toujours des exploitations familiales, les plus jeunes ayant abandonné leurs familles pour aller rechercher un complément de salaire afin d'assurer la survie de l'exploitation.

Le secteur des bâtiments et travaux publics est un autre secteur d'activité fournissant de la main-d'œuvre émigrée (20 % des effectifs). L'offre de travail, forte dans ce secteur, en France et en Europe a attiré un nombre important d'ouvriers qualifiés dont les effets se sont fait sentir en Tunisie par la pénurie en coffreurs, boiseurs, en ferrailleurs, en chef d'équipe, etc.

En dehors de ces deux secteurs importants, les départs s'effectuent des industries manufacturières (notamment du textile) et de l'hôtellerie. Ce sont des cadres, des techniciens et des ouvriers qui quittent la Tunisie à la recherche d'un meilleur salaire.

L'enquête Remplod montre que la structure des qualifications est variable selon le pays d'accueil. Il apparaît ainsi que la main-d'œuvre à destination de l'Europe et vers la France est plus qualifiée (38 %) que celle se dirigeant vers la Libye (20 %). On observe ainsi que le déplacement de la population active à l'étranger n'affecte pas seulement les chômeurs et les sous-employés mais qu'il concerne également la main-d'œuvre qualifiée, dont l'exode pose un grave problème pour le développement de l'économie du pays.

La fonction légitime de l'émigration temporaire est le travail. L'insertion des travailleurs s'effectue dans un espace économique extérieur à l'économie nationale. Elle s'accompagne de certains transferts sectoriels.

2. L'insertion dans le pays d'accueil

L'implantation dans les pays d'accueil s'effectue dans les principaux foyers industriels. En France, elle se caractérise par une forte densité dans les régions les plus industrialisées : la région parisienne et les régions Rhône-Alpes et Provence-Côte-d'Azur regroupent les 3/4 des Tunisiens vivant en France (4). Cette localisation tient aux types d'activités exercées mais aussi aux caractéristiques socio-culturelles et géographiques des immigrants tunisiens.

L'insertion dans la vie active s'observe dans quelques secteurs d'activité seulement, et de façon à peu près équitable (de 30 à 33 %) dans les industries de transformation, le bâtiment et les travaux publics, le commerce et les services. Une très faible proportion se relève dans l'agriculture (5 %). La mobilité géographique des travailleurs est accompagnée d'une mobilité professionnelle. En effet, selon l'enquête Remplod, il apparaît que la majorité des travailleurs tunisiens embauchés en France occupent leur premier emploi dans un sercteur d'activité différent de celui qu'ils occupaient dans le pays d'origine. Ainsi, le bâtiment et les travaux publics recrutent-t-ils d'anciens travailleurs de l'agriculture en même temps qu'ils conservent des actifs de ce secteur et qu'ils emploient un certain nombre de personnes venues du secteur non structuré.

⁽⁴⁾ Idem note (1).

Par contre, dans l'industrie et les services, le recrutement concerne d'anciens travailleurs de ces secteurs.

Avec l'immigration de travail, on assiste donc à plusieurs faits : celui de la mobilité géographique qui est souvent accompagné d'une mobilité professionnelle, cette dernière étant elle-même à l'origine d'un phénomène nouveau, l'accès au salariat.

Mais, aujourd'hui, le fléchissement de la croissance économique est marqué par un chômage plus spécialement élevé dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, principal employeur d'étrangers. Au moment donc ou l'émigration de la main-d'œuvre tunisienne, vers l'Europe en particulier, était en plein essor, les pays d'immigration, du fait de la crise économique, ont suspendu l'entrée de travailleurs étrangers, encourageant même les retours dans les pays d'origine.

C. L'ARRÊT DE L'ÉMIGRATION VERS L'EUROPE ET LES CONSÉQUEN-CES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR LE PAYS DE DÉPART

Le départ de la main d'œuvre tunisienne à l'étranger, en atteignant certaines dimensions, entraîne des répercussions inévitables sur différents plans, les unes favorables, les autres défavorables. On les examinera avant de s'intéresser aux conséquences de l'arrêt de l'émigration.

1) Conséquences favorables et défavorables de l'émigration de la main d'œuvre

Conséquences favorables: les tranferts de revenus des émigrants tunisiens, qui se font sous différentes formes, représentent un apport important pour l'économie du pays. En effet, les économies sur salaires des travailleurs tunisiens à l'étranger constituent environ 10 % des recettes extérieures. Elles contribuent ainsi avec les gains provenant du tourisme, à couvrir le déficit de la balance commerciale.

L'émigration exerce aussi des effets sur le marché du travail. Conjuguée aux créations d'emplois survenues de 1962 à 1971, elle a permis que la situation globale de l'emploi ne se détériore pas sur la période. De plus, la pression sur le marché du travail s'est vue diminuée, la moyenne mensuelle de l'effectif employé dans les chantiers de lutte contre le sous-développement est passée de 59 300 en 1969 à 15 000 en 1974, soit une baisse de 75 %.

D'autre part, les projets industriels agréés par l'Agence de Promotion des Investissements (A.P.I.) en faveur des travailleurs tunisiens de retour au pays (15 000 environ de 1975 à 1983) ont atteint le nombre de 1 485. Ces projets ont permis la création de 18 679 emplois au cours de cette période grâce à des investissements d'un montant de 61 millions de dinars.

Selon les secteurs d'activités, les projets au cours de cette période se ventilent comme suit (tableau 2).

Tableau 2

Secteurs d'activité	Nombre de projets	Nombre d'emplois	Investissements (*)
Agriculture	278	2 760	14,6
Bâtiment T.P.	274	3 633	10,9
Mécanique et électricité	278	3 493	13,6
Textile-chaussures	261	5 093	9,5
Chimie	6	105	1,0
Industries diverses	388	3 655	11,6

Source : Office de l'Emploi.

Les conséquences défavorables sont principalement représentées par l'accentuation des déséquilibres régionaux et la tension inflationniste, les devises rapatriées n'étant pas en général orientées vers des investissements productifs.

Mais, depuis la fermeture des frontières des pays d'immigration européenne, les pays fournisseurs se sont trouvés devant une situation nouvelle. En effet, l'arrêt des départs des travailleurs vers l'Europe, voire le retour de la main d'œuvre déjà émigrée, n'est pas sans nouvelles conséquences pour la Tunisie.

2) L'arrêt de l'émigration vers l'Europe et le rapatriement des travailleurs

La suspension de l'immigration permanente dans les pays européens et notamment en France en 1974 et l'arrêt des mesures de régularisation des travailleurs, rendent dérisoires les effectifs d'entrées : 4 190 personnes sont admises en 1974 et 820 en 1975 contre 20 857 en 1973. Ces deux mesures ont modifié de façon fondamentale les données du problème.

Seuls les travailleurs saisonniers sont admis en petit nombre.

De plus, après avoir arrêté l'immigration étrangère, les pays européens ont préconisé une aide au retour volontaire des immigrés dans leurs pays d'origine. Aussi bien la R.F.A. que la France ont pris des mesures en vue d'inciter les travailleurs à rentrer définitivement chez eux. La main d'œuvre étrangère n'est plus perçue aujourd'hui comme un avantage mais comme un inconvénient.

En ce qui concerne la Tunisie, on rappellera que l'effectif définitif a porté sur près de 15 000 tunisiens de 1975 à 1983 (statistiques contrôlées) (5).

Devant cette situation nouvelle, le gouvernement tunisien a décidé d'organiser la réinsertion, afin d'éviter qu'elle ne soit anarchique. Depuis 1975, un service d'aide à la réinsertion a été créé au sein de l'O.T.T.E.E.F.P. Il a pour objectif la liaison entre les services de l'emploi et les travailleurs recherchant une occupation et d'autre part entre les organismes tels que l'Agence de Promotion des Investissements, les douanes, la direction

⁽⁵⁾ Le Ministère de la planification estime à 4 000 chaque année les retours définitifs durant le VIe Plan quinquenal (1982-1986).

du commerce et les travailleurs qui souhaitent dévolopper ou faire naître un projet économique.

D'autre part, la loi 74-101 du 25 décembre 1974 vise à inciter le travailleur tunisien à l'étranger à un retour définitif en tant que membre actif du développement économique du pays. Cette loi exonère des droits et taxes de douane les équipements importés par tout travailleur ayant séjourné deux ans à l'étranger et qui souhaite se réinstaller en Tunisie.

Faut-il s'attendre dans les années à venir à un retour massif des travailleurs ? Une telle perspective semble peu probable. La majorité des travailleurs est dépourvue de qualification professionnelle et la décision du retour définitif est difficile à prendre pour la plupart des salariés tunisiens et surtout pour les plans faiblement rémunérés. Une enquête montre que cette décision est en rapport étroit avec ce que le pays offrirait en matière d'emploi et de salaire, de logement et de scolarisation des enfants (Kh. Taamallah, 1980) (6).

L'arrêt des entrées des travailleurs en Europe, voire leur retour définitif, a sur les pays fournisseurs certains effets négatifs :

- La diminution des effectifs d'émigrants devrait entraîner une baisse des rentrées de devises, alors que celles-ci représentent un élément déterminant dans la balance des paiements. En 1975, on observe que l'accroissement des recettes de l'émigration (+14 %) est inférieur de moitié à celui de 1974 (+25 %) et près de trois fois plus faible que celui de 1973 (+39 %). Les recettes des émigrants seront subordonnées à la stratégie économique des pays bénéficiaires et en particulier à leur politique d'emploi.
- L'émigration qui avait aussi pour conséquence d'alléger la pression sur le marché de l'emploi, ne peut plus assurer ce rôle aujourd'hui. La suspension de l'émigration a pour effet d'accroître le chômage dans les pays fournisseur de main d'œuvre.

Accroissement du chômage

La diminution des exportations vers les marchés européens et la croissance des importations de l'Europe occidentale suscitent depuis la crise, et avec raison, des inquiétudes quant aux conséquences sur le niveau de l'emploi. Jusqu'ici, les pays industrialisés ont contrôlé l'industrie et le commerce dans le monde. Mais les rapports entre ces pays et le reste du monde sont à redéfinir.

Les mouvements migratoires internationaux devront aussi s'inscrire dans une nouvelle perspective. Pour la Tunisie comme pour le Maroc, pays qui prévoient seulement la résorption de la demande additionnelle de travail, la recherche d'une nouvelle politique en matière de main d'œuvre doit être envisagée d'autant plus que les perspectives d'emploi pour la C.E.E. anticipent un accroissement du chômage dans les années à venir, ce qui pourrait précipiter le retour des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine.

Orientation vers de nouveaux débouchés pour la main d'œuvre

Devant la situation économique critique en Europe, la définition d'une nouvelle politique en matière de main d'œuvre a dû être envisagée par le gouvernement tunisien.

⁽⁶⁾ Idem note (1).

Parallèlement au réseau mis en place destiné à canaliser les retours, la Tunisie s'est préoccupée de trouver de nouveaux placements à l'étranger pour ses travailleurs. Tout en tenant compte de l'existence d'un marché de l'emploi libyen, le pays s'est mis à étudier les possibilités d'emploi en Arabie Saoudite et dans les pays du Golfe, où il existe une main d'œuvre étrangère appartenant à différentes nationalités : pakistanaise, indienne, iranienne, yéménite et égyptienne. Dans ce but, l'Office de l'Emploi a tenté une expérience, depuis 1976, en Arabie Saoudite, en permettant le placement de 400 travailleurs tunisiens dans ce pays selon le «schéma triangulaire» (les travailleurs tunisiens ont été placés par une entreprise allemande en Arabie Saoudite).

Si les résultats de cette expérience permettent de croire à des perspectives encourageantes pour les travailleurs qualifiés, il n'en est pas de même pour la main d'œuvre banale qui est concurrencée par la main d'œuvre originaire des pays limitrophes peu exigeante en ce qui concerne les salaires. En admettant qu'il soit possible de placer la main d'œuvre qualifiée au gré des disponibilités d'emploi sur les marchés étrangers, les responsables tunisiens pensent surtout à une action dans le cadre d'accords bilatéraux ou autres, qui viserait à une formation professionnelle sur demande, compte tenu des besoins en main d'œuvre qualifiée des pays arabes. Ce type d'action permettrait à la Tunisie d'atteindre un double d'objectif : donner une qualification à la main d'œuvre banale et lui procurer un emploi.

Mais si l'on se préoccupe du sort de la main d'œuvre sans emploi en Tunisie, pour laquelle désormais, les portes de l'émigration vers l'Europe se sont fermées, il existe une autre inquiétude : celle qui concerne l'avenir des jeunes immigrés en Europe qui atteignent l'âge de l'activité.

Les problèmes d'insertion économique posés par la deuxième génération

L'établissement des travailleurs et de leurs familles en Europe s'est traduit par la présence d'un effectif important de jeunes (7).

En 1982, on compte près de 476 420 maghrébins de moins de 15 ans en France. La présence de ces enfants pèse relativement lourd au sein de chaque nationalité. Son poids atteint 53,5 % des Algériens, 32,8 % des Marocains et 13,7 % des Tunisiens. Les problèmes d'adaptation et d'insertion économique et sociale qu'ils posent sont importants. Ces jeunes appartiennent à la communauté maghrébine mais leur séjour prolongé en Europe fait qu'ils ont acquis des modes de vie différents de ceux de leurs parents. Pour le pays d'accueil, ils sont des étrangers et pour eux le pays d'origine est étranger. Conscients de ces problèmes, les pays maghrébins déploient des efforts pour faciliter leur adaptation. Pour éviter leur acculturation, ils tentent de leur offrir des conditions leur permettant d'acquiérir des valeurs culturelles nationales. L'organisation de cours d'arabe s'est faite à une date récente : 1975 pour la Tunisie et 1976 pour l'Algérie. L'enseignement intégré n'en est encore qu'à son balbutiement. Les problèmes concernent aussi la scolarisation en français, qui se limite souvent à l'école primaire. Le statut juridique et l'entrée dans la vie active constituent d'autres difficultés pour les jeunes.

⁽⁷⁾ Khemaïes TAAMALLAH : «Jeunesse et émigration maghrébine», article paru in Jeunesse et changement social, publication du CERES, 1984 — Tunis.

A l'âge de 16 ans, les immigrés doivent se munir d'une carte de séjour suivant la situation de leurs parents. Et si la situation de leurs parents se dégrade, la leur subira le même sort. Aussi, les jeunes vivent-ils constamment un sentiment de menace devant une telle situation. L'acquisition de la nationalité française concerne 1 400 personnes au moins par an depuis 1975 (population de tous âges). Mais les jeunes maghrébins ne savent pas vraiment qu'ils sont en marge de deux cultures, ils ne se sentent ni maghrébins ni français (8).

Ceux dont l'école ne veut plus vont rejoindre leurs parents sur les bancs des chômeurs. Parmi les Maghrébins, on compte au 1er janvier 1981, 81 473 personnes au chômage, soit 5 % de l'effectif total des chômeurs, la moitié de celui des chômeurs étrangers. Les jeunes représentent un pourcentage non négligeable de cet ensemble. Le manque de formation et de qualification les pénalisent sans aucun doute. De plus, le racisme de certains chefs d'entreprise qui refusent d'embaucher des Maghrébins leur rend la tâche difficile. Les difficultés d'insertion professionnelle les placent dans une situation peut-être encore plus aiguë que celle de leurs parents.

L'émigration qui apparaît comme un exil nécessaire mais provisoire après l'échec antérieur, représente l'unique chance d'obtenir un emploi ou une promotion. Elle a représenté pendant longtemps une soupape de sécurité importante, la Tunisie ayant fait de l'émigration une politique. Mais on peut se demander, avec son arrêt, quelle orientation sera trouvée aujourd'hui pour limiter la croissance du chômage. Aujourd'hui, les placements vers l'Europe ou les pays arabes du Golfe qui visent à selectionner les partants, rompt avec le système traditionnel de la migration spontanée, les flux étant soumis aujourd'hui à des contrôles stricts de la part du pays fournisseur comme du pays d'accueil. On assiste à une nouvelle régulation des migrations internationales. Les travailleurs migrants sont désormais pris dans un système qui leur échappe ou presque et dans lequel ils ne sont plus que les instruments des accords bilatéraux. Les prévisions en matière d'émigration semblent difficiles à établir en raison, d'une part, des fluctuations politiques avec la Libye et, d'autre part, de l'absence de modalités de coopération avec les pays arabes. En conséquence, la satisfaction de la demande d'emploi incombe à l'effort de développement du pays. Mais déjà une nouvelle orientation est perçue à travers le VIe et VIIe plans, qui insistent sur la nécessité de revaloriser le secteur primaire (9).

⁽⁸⁾ Khemaïes TAAMALLAH: «La deuxième génération maghrébine en France», Communication présentée dans le cadre du Colloque organisé par l'Association d'amitié Tunisie-France, septembre 1984, Tunis.

⁽⁹⁾ Khemaïes TAAMALLAH: «Population et emploi en Tunisie, thèse de Doctorat d'Etat, Université René Descartes, Paris V, mars 1985.